

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 271-2019

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Preissac, au cours de sa séance tenue le 9 décembre 2019, a adopté le règlement numéro 271-2019 portant le titre :

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 700 000,00 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTON RESTANT À EFFECTUER SUR LA LONGUEUR DE 1 390 MÈTRES DU CHEMIN DES RIVERAINS.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures habituelles d'accueil.

Donné à Preissac le 19 mai 2020

<u>ORIGINAL SIGNÉ</u>

Gérard Pétrin

Directeur général et secrétaire-trésorier

<u>Résumé</u>	de	<u>l'avis</u>

Promulgation : Consiste à l'étape finale du règlement numéro 271-2019 où

le règlement prend force.

But du règlement : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de

700 000,00 \$ pour les travaux de construction restant à effectuer sur la longueur de 1 390 mètres du chemin des Riverains dont le montant de 700 000,00 \$ sera financé par

un emprunt.

Approuvé par : Le conseil municipal, le 9 décembre 2019;

les personnes habiles à voter, le 10 février 2020;

le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du

territoire, le 27 mars 2020.

Date de prise d'effet : Le jour de publication du présent avis, soit le 19 mai 2020.